



Natura 2000
ZSC / ZPS
« BAIE DE SAINT BRIEUC EST »

GT n°13 : Fiches-mesures

1er mars 2023

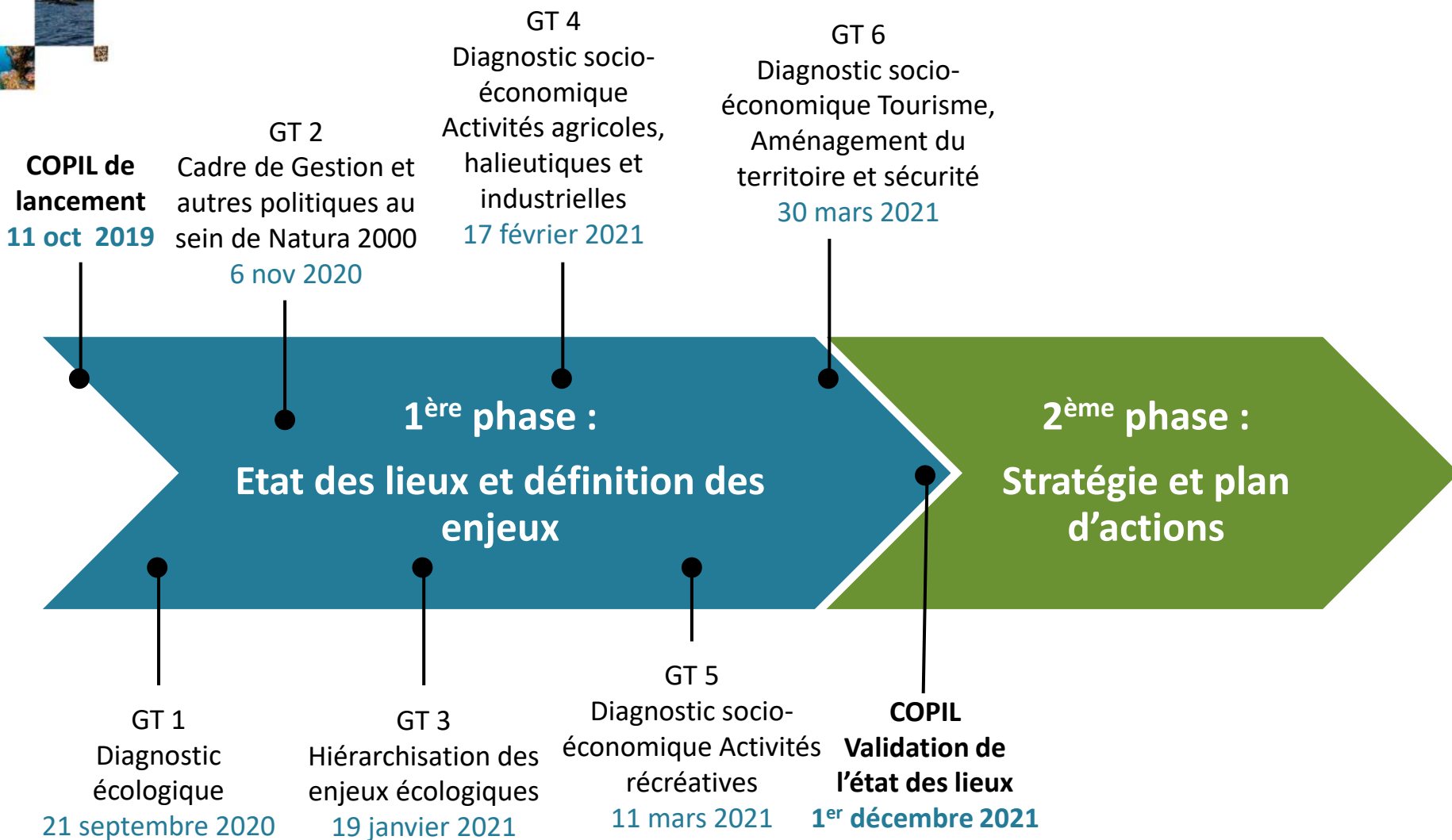



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTEXTE

Avancement du Document d'Objectifs (DocOb)



Avancement du Document d'Objectifs (DocOb)



GT 8
Pressions et
activités
(volet Marin)
28 janv 2022

GT 10
Objectifs
opérationnels (volet
Terrestre)
10 mars 2022

GT 11
Pistes de mesures
(volet Terrestre)
06 octobre 2022

GT 13
Fiches-mesures
1^{er} mars 2023



2^{ème} phase :

Stratégie et plan d'actions

GT 7
Pressions et
activités
(volet Terrestre)
12 janv 2022

GT 9
Objectifs
opérationnels (volet
terrestre)
21 février 2022

GT 12
Pistes de mesures (volet
marin)
18 octobre 2022

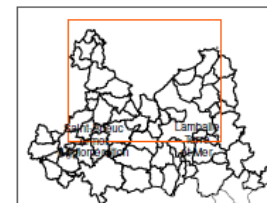
Le site




SITE BAIE DE SAINT BRIEUC EST
Natura 2000

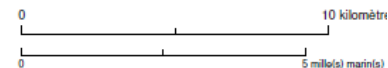


Date: 04/10/2022



Légende

 Déclasse 'Natura' Zone Spéciale de Conservation



Sources des données :
- Réseau hydrographique : BRGM
- Topographie : BD Alti, IGN

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGFS3 / IAG GRS 1980

Rappel des enjeux

LES HABITATS TERRESTRES



Prés salés



Les hauts de plage



Dunes



Boisements



Falaises et landes littorales



Mares, bas marais et prairies humides

LES HABITATS MARINS



Maërl



Estran sableux



Rappel des enjeux

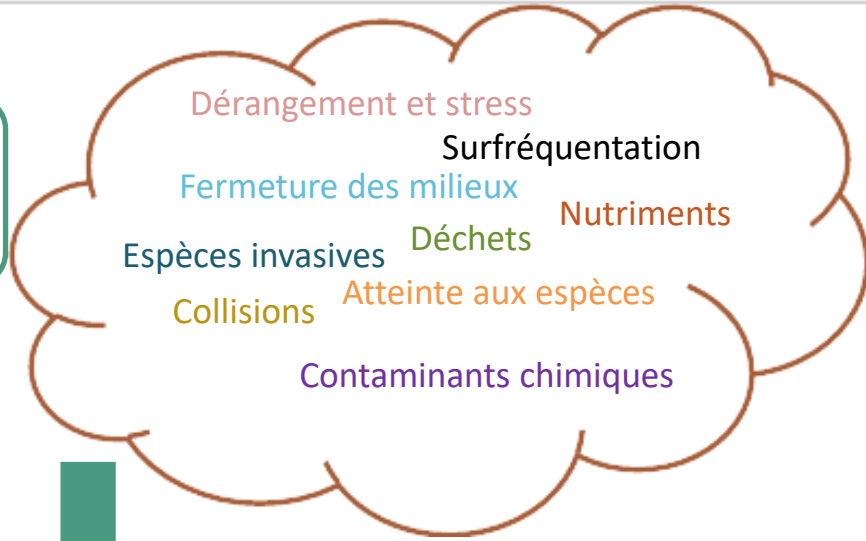
LES ESPECES



Facteur d'influence - OO - mesure



**FACTEUR
D'INFLUENCE**



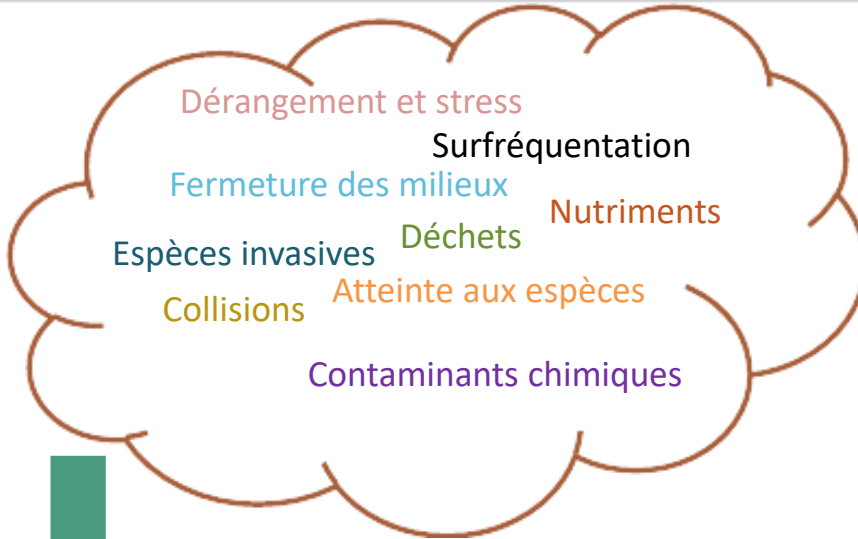
**OBJECTIF
OPERATIONNEL**

- Limiter ...
- Réduire ...
- Encourager ...
- Veiller à ...

MESURE

Facteur d'influence - OO - mesure

**FACTEUR
D'INFLUENCE**

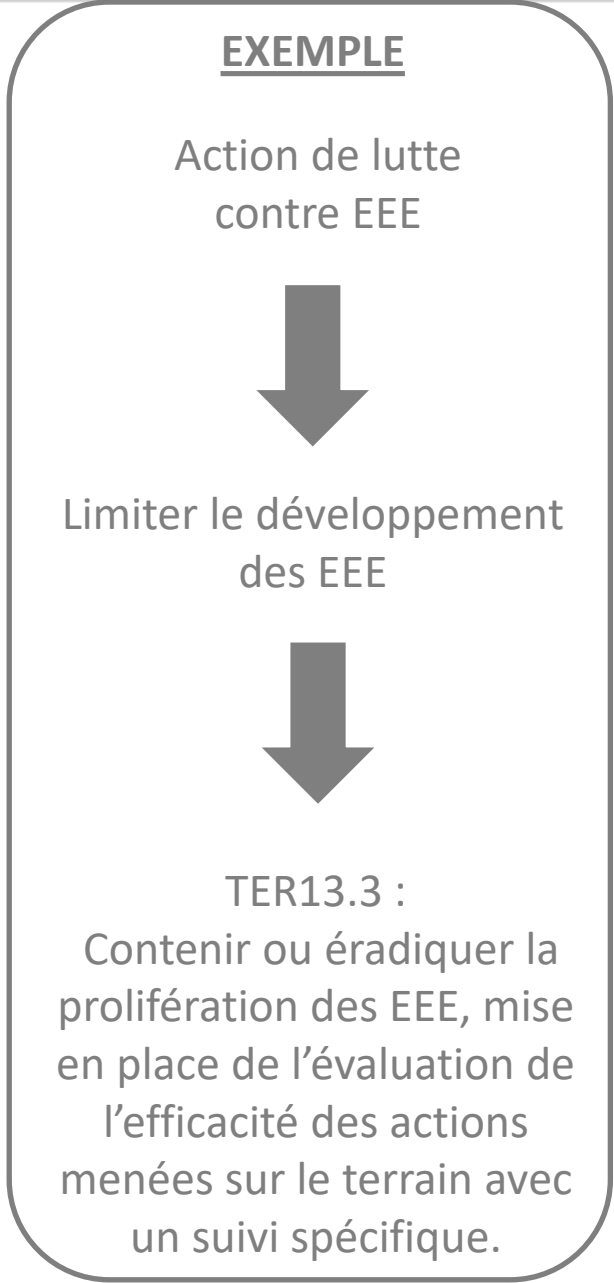


**OBJECTIF
OPERATIONNEL**

- Limiter ...
- Réduire ...
- Encourager ...
- Veiller à ...

MESURE

Sous-action 1
Sous-action 2
Sous-action 3, ...



Les objectifs opérationnels

| TER | MER | Facteur d'influence | Code | Objectifs opérationnels |
|-----|-----|--|------------|--|
| | | Dégradation /Destruction des habitats | 001 | Limiter la dégradation voire la destruction des habitats |
| | | | 002 | Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...) |
| | | | 003 | Limiter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire |
| | | | 004 | Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences |
| | | Espèces invasives et/ou non indigènes | 005 | Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes |
| | | Dérangement et stress | 006 | Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel |
| | | Atteintes aux espèces | 007 | Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire |
| | | Aménagement du littoral, urbanisation | 008 | Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation |
| | | Changements globaux | 009 | S'adapter aux effets du changement climatique |
| | | Collision | 010 | Limiter les risques de collision de l'avifaune et des Chiroptères avec les éoliennes |
| | | Manque de connaissances scientifiques | 011 | Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000 |
| | | Besoin de coordination | 012 | Coordonner et mettre en œuvre la gestion du site Natura 2000 en lien avec les autres politiques publiques |

Fiches-mesures

Les Mesures de gestion à terre

| Code | Mesure |
|---------------|--|
| TER 0 | Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques |
| TER1 | Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer |
| TER2 | Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de cordon de galets |
| TER3 | Réduction et maîtrise des perturbations physiques sur habitats de falaise et landes |
| TER4 | Adoption du principe de non intervention prés salés d'intérêt communautaire |
| TER5 | Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés |
| TER6 | Protéger certains secteurs dunaires avec la mise en place d'outils et les restaurer |
| TER7 | Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire |
| TER8 | Maintien, restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées |
| TER9 | Maintien du régime hydraulique de la retenue d'eau de Saint Barthélémy |
| TER10 | Préservation des populations de Chiroptères |
| TER11 | Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe |
| TER 12 | Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales |
| TER 13 | Action de lutte pour limiter les Espèces Exotiques Envahissantes |
| TER 14 | Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine. |
| TER 15 | Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| TER 16 | Veille et mise en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des oeufs |
| TER 17 | Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune |
| TER 18 | Limitation dérangement par animaux domestiques |

MER

| | |
|--------------|---|
| MER1 | Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères |
| MER2 | Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères |
| MER3 | Exclusion spatiale des principaux risques d'impact sur habitats sensibles (pêche à pied, cultures marines, aménagements...) |
| MER4 | Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche |
| MER5 | Sensibilisation espèces marines non indigènes |
| MER6 | Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs |
| MER7 | Sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques d'observation des mammifères marins |
| MER8 | Réduction des captures accidentelles de mammifères marins et d'oiseaux marins |
| MER9 | Développement lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles |
| MER11 | Lutte contre la pêche illégale d amphihalins |
| MER12 | Restauration continuité écologique - appui technique |
| MER13 | Partage de la connaissance sur les poissons amphihalins |
| MER14 | Connaissance du milieu marin |

Les Mesures de gestion en mer



Fiches-mesures

Les mesures de gestion transversales sur les milieux terrestres et marins

| | | |
|----|------|--|
| TM | TM1 | Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives |
| | TM2 | Eaux noires et eaux grises - équipement et sensibilisation |
| | TM3 | Carénage éco responsable - augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation |
| | TM4 | Encouragement de la certification Port propre |
| | TM5 | Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles |
| | TM6 | Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation |
| | TM7 | Retrait des épaves |
| | TM8 | Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes |
| | TM9 | Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales |
| | TM10 | Adaptation aux effets du changement climatique |

Les mesures de gouvernance

| | | |
|------|-------|--|
| GOUV | GOUV1 | Gestion et actualisation des données du document d'objectifs |
| | GOUV2 | Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires |
| | GOUV3 | Evaluation des incidences, appui aux porteurs de projets et services instructeurs |
| | GOUV4 | Animation et mise en œuvre du document d'objectifs |

Les mesures de communication et de sensibilisation

| | | |
|----|-----|--|
| CS | CS1 | Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public |
| | CS2 | Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques |
| | CS3 | Sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude |
| | CS4 | Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied |
| | CS5 | Développement d'actions d'éducation à l'environnement |

➤ Mise à jour des outils de suivi de gestion, des données écologiques...

➤ Veille à la bonne transmission des informations, coopération avec les différents acteurs...

Gestion et actualisation des données du document d'objectifs

1

Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires

2

Animation et mise en œuvre du DOCOB

4

Évaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et services instructeurs

3

➤ Animation du site Natura 2000, concrétiser les fiches mesures...

➤ Veille à la bonne réalisation des mesures d'incidences...



Crédits : YSouche - marha/OFB

Communication et Sensibilisation

Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

➤ Information des agents techniques et élus des enjeux écologiques, formation de personnes relais et mise en place de partenariats...

2

Mise en place d'une sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude

➤ Rencontre des usagers, sensibilisation aux bonnes pratiques et diffusion des sciences participatives...

3

Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied

➤ Sensibilisation sur le terrain et diffusion d'outils de communication...

4

Développement d'actions d'éducation à l'environnement

➤ Encouragement des projets d'éducation, AME/ATE...

5

Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public

1

➤ Définition de plan de communication, conception d'outils d'information N2000...



Crédits : Y.Souche - marha/OFB



| | |
|--|--|
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Tous les habitats marins et terrestres |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Toutes les espèces marines et terrestres |
| Secteur concerné | Ensemble du site Natura 2000 |

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
- limiter l'impact des pollutions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Mesures :

- CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public
- CS5 - Développement d'actions d'éducation à l'environnement

Contexte et problématiques

Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant les bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, les collectivités (cf. rubrique références).

Outre un travail de sensibilisation et d'information pour limiter autant que possible la prolifération des déchets en amont, ces initiatives de ramassage méritent d'être encouragées, développées et accompagnées sur le site en lien avec les gestionnaires des aires protégées et/ou pour permettre la réduction des impacts liés aux déchets mais aussi à des mauvaises pratiques de collecte.

Description des sous-actions

- **TM6.1 – Sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les déchets**
 - soutenir et animer le réseau associatif sur le terrain pour sensibiliser grand public et scolaires à la lutte contre les déchets ;
 - déployer la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage », qui recense les actions menées par tous les acteurs autour de la lutte contre les déchets marins et rassemble des données liées à la collecte des déchets ;
 - poursuivre le déploiement et renforcer la charte « une plage sans déchet plastique » en lien avec les collectivités, à travers un comité de suivi et des réunions régulières en vue de son actualisation et du recensement des difficultés et afin d'encourager ainsi sa signature par le maximum de collectivités littorales ;
 - mobiliser des ambassadeurs des bonnes pratiques dans les espaces naturels.
- **TM6.2 – Limitation de la production/prolifération des déchets en amont**
 - promouvoir les programmes de prévention sur la réduction des déchets (collectivités et centres de tri) ; sensibiliser le grand public (panneaux sur sites sensibles, sensibilisation en écoles, etc.) et les organisateurs de manifestations ;
 - expliquer localement les stratégies des collectivités pour la gestion des déchets (présence ou non de poubelles, bacs à marée et modalités d'exploitation) ;
 - inventorier les décharges publiques historiques et zones d'accumulation des déchets parfois enterrées sous les dunes ou plages durant plusieurs décennies et qui réapparaissent parfois (tempêtes, érosion littorale, etc.) ; étudier le coût de résorption ; identifier les financements possibles.
- **TM6.3 – Accompagnement des démarches de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer**
 - sensibiliser les organisateurs de nettoyage (associations, clubs de plongée, etc.) pour définir les zones, les périodes et les modes de nettoyage les moins impactants, éviter le piétinement/la dégradation des habitats et le dérangement des espèces, et faire connaître les enjeux écologiques ;
 - développer un partenariat avec les organismes de collecte des déchets en mer pour que le site Natura 2000 soit un site pilote dans les expérimentations et le déploiement des techniques. Selon les bilans de ces expérimentations, des contrats Natura 2000 sont mis en place pour organiser de manière régulière ces collectes ;
 - s'associer aux professionnels de la mer qui conduisent eux-mêmes des actions de collecte des déchets liées aux pratiques maritimes. Le cas échéant, possibilité pour les professionnels de faire appel, en plus de leurs salariés, aux associations de réinsertion par l'emploi pour renforcer les moyens humains lors des opérations de ramassage collectif.
- **TM6.4 – Encouragement des initiatives de recyclage et de valorisation des déchets**

Les organismes de récupération et de recyclage des déchets collectés sur le littoral et en mer sont en relation avec les associations et sociétés de ramassage. Ils sont aussi portés à connaissance des groupes professionnels, associatifs et récréatifs générant des déchets pour encourager la création de partenariat et mettre en place des points et des réseaux de collecte d'une partie des déchets recyclables (combinaison néoprène, déchets plastiques,...)

Fiches-mesures

Echanger sur les mesures proposées et les compléter



Validation définitive en COPIL



TM6 – RAMASSAGE DES DECHETS : ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ET SENSIBILISATION

Priorité



DO DHFF

ZSC FR53 00066

ZPS FR5310050

| | |
|--|--|
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Tous les habitats marins et terrestres |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Toutes les espèces marines et terrestres |
| Secteur concerné | Ensemble du site Natura 2000 |

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



© Carole Digeon, OR

Objectifs opérationnels :

- réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
- limiter l'impact des pollutions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Mesures :

- CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public
- CS5 - Développement d'actions d'éducation à l'environnement

Contexte et problématiques

Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant les bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, les collectivités (cf. rubrique références).

Outre un travail de sensibilisation et d'information pour limiter autant que possible la prolifération des déchets en amont, ces initiatives de ramassage méritent d'être encouragées, développées et accompagnées sur le site en lien avec les gestionnaires des aires protégées et/ou pour permettre la réduction des impacts liés aux déchets mais aussi à des mauvaises pratiques de collecte.

Description des sous-actions

➤ TM6.1 – Sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les déchets

lutte contre les déchets ;
 ons menées par tous les acteurs autour de la lutte
 ec les collectivités, à travers un comité de suivi et
 encourage ainsi sa signature par le maximum de
 de tri) ; sensibiliser le grand public (panneaux sur
 u non de poubelles, bacs à marée et modalités
 terrées sous les dunes ou plages durant plusieurs
 rption ; identifier les financements possibles.
 ts en mer
 zones, les périodes et les modes de nettoyage les
 ces, et faire connaître les enjeux écologiques ;
 le site Natura 2000 soit un site pilote dans les
 des contrats Natura 2000 sont mis en place pour

➤ TM6.2 – Limitation de la production/prolifération des déchets en amont

- promouvoir les programmes de prévention sur la réduction des déchets (collectivités et centres de tri) ; sensibiliser le grand public (panneaux sur sites sensibles, sensibilisation en écoles, etc.) et les organisateurs de manifestations ;
- expliquer localement les stratégies des collectivités pour la gestion des déchets (présence ou non de poubelles, bacs à marée et modalités d'exploitation) ;

Modalités de mise en œuvre

| Sous-action | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Partenaires potentiels |
|-------------|--|---|
| TM6.1 | Animateur(s) du site Natura 2000, collectivités territoriales, gestionnaires des espaces naturels protégés, associations | Associations et sociétés de collecte des déchets, Associations environnementales, Clubs de plongée, Surfrider Foundation Entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche Pêcheurs professionnels et de loisir, Clubs nautiques Gestionnaires de ports |
| TM6.2 | | |
| TM6.3 | | |
| TM6.4 | | |

organiser de manière régulière ces collectes ;

- s'associer aux professionnels de la mer qui conduisent eux-mêmes des actions de collecte des déchets liées aux pratiques maritimes. Le cas échéant, possibilité pour les professionnels de faire appel, en plus de leurs salariés, aux associations de réinsertion par l'emploi pour renforcer les moyens humains lors des opérations de ramassage collectif.

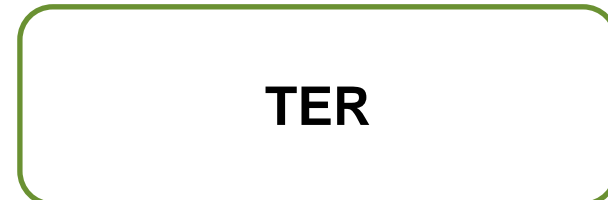
➤ TM6.4 – Encouragement des initiatives de recyclage et de valorisation des déchets

Les organismes de récupération et de recyclage des déchets collectés sur le littoral et en mer sont mis en relation avec les associations et sociétés de ramassage. Ils sont aussi portés à connaissance des groupes professionnels, associatifs et récréatifs générant des déchets pour encourager la création de partenariat et mettre en place des points et des réseaux de collecte d'une partie des déchets recyclables (combinaison néoprène, déchets plastiques,....)

DÉROULÉ DE CE GT

Déroulé du GT

3 ateliers, 2 roulements de 45 minutes



OBJECTIF : échanger sur les mesures proposées et préparer la rédaction qui sera validée en COPIL



SUITE DE L'ÉLABORATION DU DOCOB



Document d'Objectifs

VOLUME IV – Stratégie de gestion

ZSC « Baie de Saint Briec Est »
ZSC FR5300066

ZPS « Baie de Saint Briec Est »
ZPS FR5310050

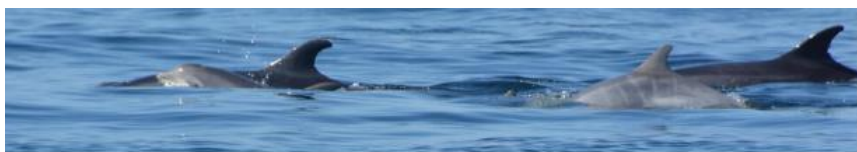


Charte Natura 2000
site Baie de Saint-Briec Est

FR 5300066 (ZSC) et FR 5310050 (ZPS)



Le contenu de la charte Natura 2000



MAMMIFERES MARINS

Recommandations

⚠ Réglementation « Espèces protégées »

Je veille à :

- ✓ En cas de découverte d'un mammifère marin échoué, contacter, au plus vite, le réseau national échouages (71/7) au 05 46 44 99 10 et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort (risque de transmission de maladie).
- ✓ Prendre connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter concernant la tranquillité des mammifères marins,
- ✓ Ne pas nourrir les mammifères marins et éviter de taper sur la coque pour les attirer,
- ✓ Naviguer à distance et ne pas chercher le contact avec les mammifères marins (ce sont des animaux fragiles et dangereux pour l'Homme). Eviter les zones de regroupement.

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- Eviter le dérangement des Phoques, notamment en période de mise bas et d'allaitement (juillet à septembre) quand ils sont sur un reposoir (distance minimale recommandée 100m).

Points de contrôle : pas de mise à l'eau provoquée des phoques lorsqu'ils sont sur leur reposoir.



- Des recommandations générales
- Des engagements spécifiques
- Un formulaire d'engagement



Identifiant de l'adhérent

NOM et Prénom :

Mail :

Tel :

Adresse :

adhésion individuelle

adhésion collective (pour une structure ou un organisateur de manifestation nautique)

Je suis propriétaire d'une parcelle abritant des habitats/espèces d'intérêt communautaire

Je pratique des activités sur un lieu pouvant abriter des habitats/espèces d'intérêt communautaire (pratique permanente ou très récurrente)

Identification des milieux

Références cadastrales des parcelles engagées :

Identification des grands types de milieux concernés (cf. Volume II – diagnostic écologique) :

herbiers de zostères, milieux meubles et rocheux

habitats forestiers

hauts de plages et habitats dunaires

prairies sèches

falaises et landes littorales

prés salés

mares, bas-marais et prairies humides

Engagement

La charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur liées aux usages de la mer dont j'ai connaissance et que je respecte.

Je veille à respecter l'ensemble des recommandations présentées dans la charte Natura 2000.

Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements que j'ai cochés dans cette charte.

Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par les animateurs Natura 2000 au moment de la signature de la charte.

Je m'engage pour une durée de 5 ans, à compter de la réception par la DDTM/DML des Côtes-d'Armor de ce formulaire d'engagement et du CERFA, accompagné d'une copie de la charte et des engagements choisis.

DATE :

SIGNATURE :

Avancement du Document d'Objectifs (DocOb)



GT 8
Pressions et
activités
(volet Marin)
28 janv 2022

GT 10
Objectifs
opérationnels (volet
Terrestre)
10 mars 2022

GT 11
Pistes de mesures
(volet Terrestre)
06 octobre 2022

GT 13
Fiches-mesures
1^{er} mars 2023

2^{ème} phase :

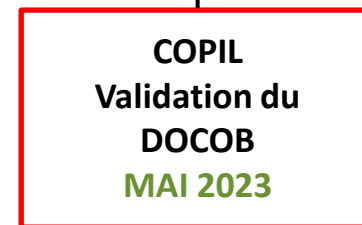
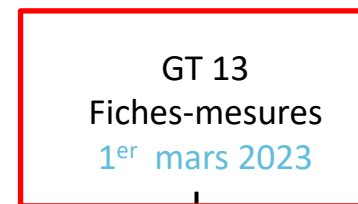
Stratégie et plan d'actions

GT 7
Pressions et
activités
(volet Terrestre)
12 janv 2022

GT 9
Objectifs
opérationnels (volet
terrestre)
21 février 2022

GT 12
Pistes de mesures (volet
marin)
18 octobre 2022

COFIL
Validation du
DOCOb
MAI 2023





Contacts

N'hésitez pas à contribuer à l'élaboration du DocOb !

Nous attendons vos remarques, relectures et commentaires.

Pour cela contactez-nous :

Morgane OISEL : thématique habitats et espèces terrestres
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Sven Mellaza : thématique habitats marins
sven.mellaza@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 85

Pauline Blanchard : thématique oiseaux marins, poissons amphihalins
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : thématique mammifères marins
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Site internet

Espace d'échanges

The screenshot shows the website interface for 'Site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est'. At the top left, there are logos for 'OFB' (Office français de la biodiversité) and 'SAINT BRIEUC ARMOR ASSOCIATION'. To the right is a search bar labeled 'Rechercher :'. The main banner features a green frog on a leaf with the text 'Site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est'. Below the banner is a navigation menu with three buttons: 'Saint Brieuc Est' (home icon), 'Découvrir Natura 2000', and 'Espace d'échanges'. A white pop-up window displays the 'Accueil' page content.

Accueil

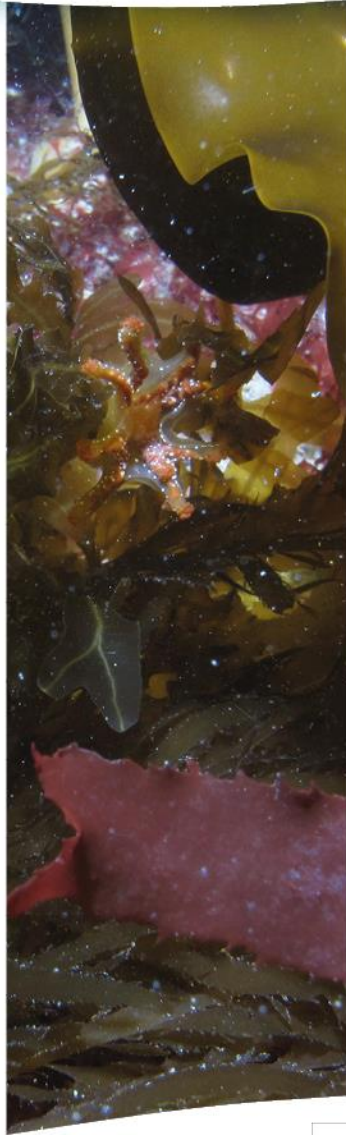
Accueil

[Bienvenue sur le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est](#)

Le document d'objectifs (docob) du site Natura 2000 est actuellement en cours d'élaboration. Cette démarche est menée en concertation avec tous les acteurs du site et les usagers. Elle couvre la Zone de protection spéciale dédiée aux oiseaux (ZPS) n°FR5310050 et la Zone spéciale de conservation (ZSC) dédiée aux habitats et aux espèces de faune et de flore n°FR5300066. N'hésitez pas à consulter l'espace d'échanges en vous **connectant ici** où vous retrouverez tous les documents de travail et les comptes-rendus des réunions de concertation.

Les documents de travail sont accessibles dans l'espace d'échanges du site internet

<https://saint-brieuc-est.n2000.fr/participer>



Merci

